



SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Dix-huitième Conférence du PROE

Apia (Samoa)

11-14 septembre 2007

**Point 6.2 de l'ordre du jour : Options pour harmoniser les rapports
des Pays insulaires du Pacifique (PIP) avec les accords multilatéraux sur
l'environnement (AME)**

(Document préparé par l'Australie)



Australian Government

Department of the Environment and Water Resources

Documents sur les options proposées

**Options pour harmoniser les rapports des Pays
insulaires du Pacifique (PIP) avec les accords
multilatéraux sur l'environnement (AME)**

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION	5
DEUXIÈME PARTIE : HARMONISER LES RAPPORTS DANS LE CADRE DES AME LIES A LA BIODIVERSITE.....	8
TROISIEME PARTIE : STATUT DES RAPPORTS DANS LE CADRE DES AME LIES A LA BIODIVERSITE DE L'OCEANIE	11
QUATRIÈME PARTIE : OPTIONS POUR RATIONALISER LES RAPPORTS PAR LES PIP DANS LE CADRE DES AME LIES A LA BIODIVERSITE.....	13
Option Un : Modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité	16
Option Deux : Personnalisation des rapports sur l'état de l'environnement afin de répondre aux exigences des AME liés à la biodiversité.....	19
Option Trois : Utilisation des profils de pays du PROE comme modèles pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité.....	22
Option quatre : Approche de rapport sous-régional dans le cadre des AME liés à la biodiversité	25
RECOMMANDATIONS ET ETAPES SUIVANTES	27
TRAVAUX FUTURS POSSIBLES	28
RÉFÉRENCES.....	29
ANNEXE UN : RECAPITULATIF DES INFORMATIONS PRINCIPALES POUR LES AME LIES A LA BIODIVERSITE.....	30
ANNEXE DEUX : APERÇU DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SECRETARIAT AME POUR AMELIORER ET RATIONALISER LES RAPPORTS DANS LE CADRE DES AME LIES A LA BIODIVERSITE.....	32
ANNEXE TROIS : APERÇU DES PROJETS EN COURS AYANT POUR OBJECTIF DE RATIONALISER ET D'HARMONISER LES RAPPORTS AME	34

Résumé exécutif

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau (Department of the Environment and Water Resources) du gouvernement australien, en collaboration avec le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), a préparé les documents sur les options suivantes afin de rationaliser les rapports que doivent établir les pays insulaires du Pacifique (PIP) dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Les documents ont été élaborés en réponse à la pression croissante exercée sur les pays qui doivent rendre compte selon une variété d'AME. Satisfaire aux exigences en matière de rapports est difficile car le processus est souvent dispendieux, répétitif, et manque de directives et d'objectifs précis. Pour les pays dotés d'agences de l'environnement de petite taille - comme par exemple de nombreux PIP – les rapports s'avèrent être une tâche particulièrement difficile et exigeante en termes de ressources. L'objectif principal de ce document est donc de minimiser la redondance des rapports et de réduire les exigences nécessaires aux PIP pour la préparation et la soumission de leurs rapports AME.

Options

Quatre options qui permettent d'harmoniser les rapports des PIP sur cinq AME liés à la biodiversité figurent aux présentes. Les cinq AME proposés sont la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention du patrimoine mondial (CPM), la Convention sur les espèces migratoires (CMS) et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar).

Les quatre options exposées dans le présent document sont les suivantes :

- **Option un** : Modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité ;
- **Option deux** : Personnalisation des rapports sur l'état de l'environnement afin de répondre aux exigences dans le cadre des AME liés à la biodiversité ;

- **Option trois** : Utilisation des profils de pays du PROE comme modèles pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité ; et
- **Option quatre** : Approche du rapport sous-régional dans le cadre des AME liés à la biodiversité.

Recommandation

Les membres du PROE sont invités à discuter des options au cours de la 18^e réunion du PROE en septembre 2007 et de faire l'essai sur une option de prédilection.

Ce document recommande un supplément d'examen de l' « Option un : Modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité » pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, cette option entraînera une réduction de la redondance des rapports pour les PIP qui participent à plusieurs AME liés à la biodiversité. Ensuite, celle-ci sera personnalisée spécifiquement pour répondre aux exigences d'informations des PIP. Enfin, cette approche rejoint le travail actuel du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-WCMC) qui examine le développement d'un modèle de rapport uniformisé dans le cadre des AME liés à la biodiversité. Il est par conséquent possible de garantir la cohérence des approches de rationalisation et d'harmonisation des rapports au niveau régional et mondial.

Première partie

Introduction

Ce document a été créé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau (Department of the Environment and Water Resources) australien, en collaboration avec le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), afin de fournir des options permettant d'harmoniser¹ les rapports que doivent établir les pays insulaires du Pacifique (PIP) dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Le projet a été financé par le Programme de soutien à la gouvernance du Pacifique (Pacific Governance Support Program - PGSP) de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID). Le PGSP finance des activités de gouvernance qui assurent un lien direct entre les agences du gouvernement australien et leurs homologues du Pacifique et qui soutiennent des approches de gouvernance régionale.

Après avoir présenté les questions relatives aux rapports dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, le document expose quatre options permettant d'harmoniser les rapports que doivent établir les PIP dans le cadre des AME. Les options ont été préparées en collaboration avec les membres du PROE et le PROE, et sont présentées aux fins d'étude lors de l'Assemblée annuelle du PROE en septembre 2007. Les membres du PROE sont invités à choisir une option favorite qui sera mise à l'essai sous réserve d'approbation et d'obtention de financement supplémentaire.

Contexte

Ce projet a été créé dans le but d'alléger la pression croissante exercée sur les pays qui effectuent des rapports selon la gamme croissante des AME. L'importance de la charge des rapports est indiquée par le fait qu'à ce jour « 90 % des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont fournies pour les activités d'appui » des pays afin de répondre aux exigences de rapport dans le cadre des conventions internationales (Banque mondiale, 2007, p.i).

¹ **Définition des rapports intégrés et harmonisés:** Dans ce document, les rapports rationalisés désignent la simplification du processus des rapports en réduisant l'ampleur ou l'importance des rapports exigés. Les rapports harmonisés désignent principalement le processus de normalisation, d'amélioration de compatibilité et de partage des informations dans tous les AME.

L'établissement des rapports aux AME pose des difficultés aux pays développés et en développement car le processus est souvent onéreux, redondant et manque de directives et d'objectifs précis. Pour les pays en voie de développement, en particulier ceux disposant d'agences pour l'environnement de petite taille, les rapports peuvent s'avérer particulièrement difficiles et exigeants en termes de ressources. Ce processus exerce une pression sur les agences nationales d'environnement au niveau des exigences de ressources et de personnel, et demande souvent la collecte de données qui ne sont ni facilement accessibles ni pertinentes pour la situation environnementale et les objectifs des pays en développement.

Malgré cela, les rapports sur la mise en œuvre des AME sont importants pour un certain nombre de raisons. Il offre des informations aux Secrétariats AME sur les activités entreprises par les Parties afin de répondre à leurs obligations environnementales internationales, et sur la progression nationale en matière de mise en œuvre de l'accord. Les rapports peuvent également aider les Parties à évaluer leurs progrès au niveau de la réalisation de leurs objectifs environnementaux et de leurs obligations dans le cadre des accords, et peuvent permettre aux pays d'identifier les réussites ainsi que les lacunes et les défis à relever dans leur gestion nationale environnementale.

Bien que les rapports représentent un mécanisme important permettant de déterminer la manière dont les nations arrivent à faire face à leurs obligations internationales, le nombre de rapports que les pays doivent désormais établir est considérable. Cette pression des rapports a entraîné des problèmes tels que la non-soumission des rapports, la soumission de rapports incomplets ou la soumission de données imprécises en raison d'un manque de capacité à répondre aux exigences en matière de rapports. Réduire la pression des rapports en facilitant le processus peut améliorer les taux de soumission et peut également permettre aux PIP de réorienter les ressources vers d'autres activités conformes à leurs priorités nationales sur l'environnement.

Ce projet s'articule par conséquent autour des options permettant de faciliter les rapports afin d'aider les PIP à respecter la conformité et les responsabilités des rapports dans le cadre des AME. Il a comme objectif de compléter et de renforcer les documents existants sur l'harmonisation des rapports mise en œuvre depuis un certain nombre d'années à l'échelle internationale. Les options ont été personnalisées afin de prendre en compte la capacité des PIP à satisfaire les exigences actuelles relatives à l'établissement des rapports. Celles-ci ont pour but de supprimer l'obligation à rédiger un rapport sur des informations inutiles ou non pertinentes pour les PIP, et d'assurer que les PIP n'ont pas à rédiger plusieurs rapports sur la même information.

Couverture géographique

Le document se concentre sur les PIP qui représentent des états indépendants et autogérés en raison de la nature de l'accord de financement de ce projet.

Les 14 pays suivants ont été inclus dans ce projet :

- Îles Cook
- Îles Fidji
- Kiribati
- Îles Marshall
- Micronésie (États fédérés)
- Nauru
- Niue
- Palau
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Îles Salomon
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu

Deuxième partie

Harmoniser les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité

La rationalisation des rapports sur toute la sélection des AME est difficile car les objectifs et les priorités des AME peuvent varier considérablement d'un accord à l'autre. Il est toutefois possible de se concentrer sur des regroupements d'AME aux thèmes identiques et d'identifier les synergies et les liens au sein d'un regroupement.

Le regroupement choisi pour ce document comprend cinq AME liés à la biodiversité. Ce groupe a été sélectionné pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une discussion avec les points focaux du gouvernement australien pour les AME liés à la biodiversité a indiqué que les exigences en matière de rapports de ces AME sont considérables, exigeantes en termes de ressources et coûteuses en temps. Ensuite, des échanges avec les représentants de PROE ont permis d'affirmer que la conservation et la protection de la biodiversité sont une question urgente pour de nombreux PIP et qu'une aide au niveau des AME liés à la biodiversité serait bénéfique. Enfin, des progrès ont été obtenus sous l'égide du PNUE et PNUE-WCMC relatif à l'harmonisation des rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité. Il est possible de renforcer les travaux existants et de progresser vers une stratégie de rapports appropriée dans le contexte de l'Océanie.

Les AME liés à la biodiversité (ou conventions) proposés pour ce projet sont les suivants :

- La Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;
- la Convention du patrimoine mondial (CPM),
- la Convention sur les espèces migratoires (CMS)
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar).

Les exigences en matière de rapports pour ces conventions sont étroitement liées aux obligations figurant dans les textes de convention. Elles recherchent des informations principalement sur les progrès effectués par les Parties avec une mise en œuvre nationale des conditions de la convention.

Toutefois, un certain nombre de thèmes communs sont apparents dans cinq AME. Le PNUE a effectué des travaux considérables afin d'identifier des thèmes communs de quatre AME au sein du groupe lié à la biodiversité. Le Tableau un identifie ces thèmes communs. Cette information offre une base sur laquelle une approche de rapports simplifiés pourrait être établie.

Tableau un : Thèmes communs parmi les AME liés à la biodiversité

Source : PNUE-DELC & PNUE-WCMC (version préliminaire), *Éléments centraux des rapports des conventions et accords : Un rapport du projet de gestion du savoir PNUE*

Thème	CBD	CITES	Ramsar	CMS
Aperçu des obligations	✓			✓
Stratégies, politiques et programmes nationaux	✓	✓	✓	✓
Communautés locales et indigènes	✓		✓	
Renforcement des capacités	✓	✓	✓	✓
Zones protégées	✓			✓
Contrôle	✓	✓	✓	✓
Indicateurs	✓			
Mesures de conservation générale <i>in situ</i>	✓		✓	✓
Restauration et réhabilitation des écosystèmes et des espèces menacées	✓		✓	✓
Utilisation durable	✓	✓	✓	
Finances nationales			✓	✓
Coopération entre les accords		✓	✓	
Coopération transfrontalière	✓	✓	✓	
Coopération technique et scientifique	✓			
Communication, éducation et sensibilisation du public	✓	✓	✓	✓
Échange d'informations		✓	✓	
Mesures législatives		✓		✓
Recherche		✓		
Formation			✓	
Gestion de l'information		✓		

Une étude plus approfondie portant sur les besoins en information partagés entre les AME liés à la biodiversité est fournie dans **l'Annexe Un : Récapitulatif des informations principales appuyées aux AME liés à la biodiversité.**

Activités relatives à l'harmonisation et à la rationalisation des rapports dans le cadre des AME

L'harmonisation et la rationalisation des rapports dans le cadre des AME sont des sujets à l'étude depuis quelque temps par les Secrétariats AME et les agences et organisations principales de l'environnement.

En règle générale, les études du Secrétariat AME ont porté sur les questions suivantes :

- Révisions générales des formats de rapport en réponse à des critiques soulevées par les Parties AME sur la longueur des rapports ;
- Promotion de la coordination entre les Secrétariats AME sur les rapports en utilisant un format et des données communs afin de surmonter le problème de redondance et de double emploi ;
- Promotion des rapports en ligne afin d'améliorer la facilité des rapports ; et
- Développement d'un dépositaire central et en ligne afin de faciliter les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité.

Des informations supplémentaires sur les travaux entrepris par le Secrétariat AME figurent dans **l'Annexe deux : Aperçu des travaux effectués par le Secrétariat AME afin d'améliorer et de faciliter les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité.**

Un certain nombre d'initiatives conçues pour aborder la question des rapports AME ont été entreprises ou sont actuellement entreprises par des agences internationales et des organismes régionaux. Ces questions traitent fréquemment de la difficulté représentée par les rapports en harmonisant les exigences en matière de rapports. Des informations supplémentaires sur ces travaux figurent dans **l'Annexe trois : Aperçu des projets en cours ayant pour objectif de rationaliser et d'harmoniser les rapports AME.**

Troisième partie :

Statut des rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité de l'Océanie

Tous les PIP compris dans ce projet participent à au moins un des cinq AME liés à la biodiversité ; la plupart participent à deux ou plusieurs AME. Le Tableau deux fournit le nombre total et les détails des AME auxquels les PIP participent.

Tableau deux : Statut de la ratification par les PIP appuyés aux AME liés à la biodiversité						
PIC	CBD	CITES	CMS	Ramsar	WHC	TOTAL
Îles Cook	✓		✓			2
Îles Fidji	✓	✓		✓	✓	4
Kiribati	✓				✓	2
Îles Marshall	✓			✓	✓	3
Micronésie (États fédérés)	✓				✓	2
Nauru	✓					1
Niue	✓				✓	2
Palau	✓	✓		✓	✓	4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✓	✓		✓	✓	4
Samoa	✓	✓	✓	✓	✓	5
Îles Salomon	✓				✓	2
Tonga	✓				✓	2
Tuvalu	✓					1
Vanuatu	✓	✓			✓	3

Les AME liés à la biodiversité constituent l'un des groupes pluricellulaires d'AME dans le cadre desquels les PIP doivent rendre compte. D'autres groupes d'AME comprennent les conventions sur le changement climatique (c'est-à-dire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), les conventions chimiques (c'est-à-dire, Rotterdam, Stockholm), et les conventions sur la pollution marine. Toutes exigent un certain niveau de compte rendu par les Parties pour satisfaire les obligations des accords. La pression exercée sur les PIP pour fournir des informations nationales sur l'environnement est par conséquent plutôt élevée, en particulier pour ceux disposant d'agences de l'environnement de petite taille, d'un personnel restreint et d'un financement limité pour les rapports AME.

La consultation avec un certain nombre de PIP, sous forme d'un questionnaire écrit et de réunions avec des ministères de l'environnement, a été mise en place en mai et juin 2007. Les PIP ont indiqué le désir d'aborder la question des rapports et de développer une stratégie permettant de réduire la charge de ceux-ci.

Les réponses des PIP au questionnaire ont identifié les difficultés suivantes relatives aux rapports :

- Les exigences actuelles en matière de rapports pour les AME n'abordent souvent aucun des problèmes relatifs aux capacités ou aux problèmes environnementaux des PIP ;
- Personnel insuffisant dans les ministères ou départements pour exécuter les rapports AME ;
- Manque de données environnementales disponibles pour répondre à toutes les questions posées dans les modèles de rapport AME ;
- Manque de financement pour compléter les rapports AME ;
- Difficultés à coordonner la collecte des données pour les AME (c'est-à-dire, collecte d'agences multiples) ; et
- Manque d'avantages précis des rapports AME.

Quatrième partie

Options pour rationaliser les rapports par les PIP dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Quatre options ont été identifiées qui pourraient aider les PIP à simplifier les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité :

- **Option un** : Modèle de rapport uniformisé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité ;
- **Option deux** : Personnalisation des rapports sur l'état de l'environnement afin de répondre aux exigences des AME liés à la biodiversité ;
- **Option trois** : Utilisation des profils de pays du PROE proposés comme modèle pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité ; et
- **Option quatre** : Approche de rapport sous-régional appuyé aux AME liés à la biodiversité.

Les objectifs principaux de toutes ces options sont les suivants :

- éliminer la répétition des rapports ; et
- réduire les ressources devant être fournies par les PIP pour préparer et soumettre leurs rapports AME.

Les avantages supplémentaires des PIP qui peuvent découler de l'adoption de l'une de ces options comprennent :

- Des améliorations au niveau de la qualité, de l'opportunité et de la disponibilité de l'information en matière d'environnement qui peuvent aider les PIP dans leur gouvernance environnementale ;
- Une intégration accrue des approches nationales sur l'environnement et des améliorations au niveau du partage des informations entre agences ;
- Le développement de liens entre les AME et les organismes régionaux ;
- Des améliorations dans le partage d'information entre les PIP ; et
- Des améliorations au niveau des connaissances du PROE sur les problèmes environnementaux auxquels ses membres sont confrontés.

Problèmes à méditer

Il existe un certain nombre de sujets qui doivent être abordés au cours de l'examen des options permettant de rationaliser les rapports. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

• Différences dans les délais d'exécution des cycles de rapport pour les AME

Un problème clé qui se pose lors des processus de rationalisation ou d'harmonisation des rapports concerne les délais des rapports qui varient pour les AME individuels. Par exemple, au niveau des cinq AME liés à la biodiversité, les délais d'exécution s'étalent d'un à six ans. Cela signifie qu'une négociation avec les Secrétariats AME, destinée à mettre en place un délai de rapport normalisé, doit avoir lieu. Un délai de rapport approprié doit également considérer la capacité et les besoins des PIP. Il est probable qu'il convient de dissocier les délais d'exécution des rapports du calendrier des Conférences de parties (CP), ce qui risque de poser un problème pour certains AME car la discussion et les résultats des rapports sont souvent nécessaires aux CP. Les délais de rapport pour les cinq AME liés à la biodiversité ainsi que les prochaines CP sont représentés ci-dessous.

**Tableau trois : Calendrier pour les prochains AME liés à la biodiversité
Conférences des Parties (CP) et délais des rapports**

MEA	Date d'échéance du prochain rapport	CP à venir
CBD	2009	9 ^e CP pour CBD, 19-30 mai 2008, Bonn, Allemagne
CMS	2008	9 ^e CP pour CMS, 9-21 novembre 2008, Rome, Italie
CITES	2008	15 ^e CP pour CITES, juin 2010
Ramsar	2008	10 ^e CP pour Ramsar, 28 octobre-4 novembre 2008, République de Corée
WHC	2009	32 ^e Réunion du patrimoine mondial, juin-juillet 2008

- **Responsabilité fragmentée et administration décentralisée des AME liés à la biodiversité**

Les données nécessaires pour compléter les rapports AME et l'administration des AME de biodiversité ne sont pas toujours coordonnées ou centralisées par le biais du même ministère ou agence nationale. Un manque de coordination entre les ministères ou les agences administratives risque de poser un problème au niveau du respect des exigences en matière de rapports. Par conséquent, il sera important d'envisager les différentes dispositions administratives et institutionnelles pour les rapports AME de chaque PIP lors du choix d'une option d'essai.

- **Différents types de besoins en information pour les AME liés à la biodiversité**

Même au sein d'un regroupement spécifique tel que les AME liés à la biodiversité, tous les accords n'exigent pas la même information ou n'utilisent pas les mêmes données. Cela complique le processus de collecte et de rationalisation des données ainsi que les implications au niveau des ressources.

- **Tous les PIP ne sont pas actuellement en mesure de fournir les données nationales exigées pour les rapports**

Il est nécessaire de déterminer les données essentielles exigées pour l'option de rapport choisie et si la majorité des PIP ont la capacité de recueillir ces données.

- **Tous les PIP ne participent pas aux mêmes AME**

Comme tous les PIP ne participent pas aux mêmes AME dans le groupe de biodiversité (voir tableau deux), l'approche choisie doit tenir compte des PIP qui participent à un ou deux AME, ainsi que de ceux qui participent à tous les AME liés à la biodiversité.

- **Les rapports dans le cadre des AME comprennent un objectif de mise en œuvre**

Quelle que soit l'option adoptée, elle devra fournir un moyen aux Secrétariats AME d'évaluer les progrès des pays au niveau de la mise en œuvre de leurs obligations dans le cadre des accords individuels. Les options de rationalisation des rapports dans le cadre des AME doivent par conséquent être conformes aux exigences des Secrétariats AME. Si une option de rationalisation des rapports est soutenue par les membres du PROE, l'autorisation des Secrétariats AME appropriés et des CP doit être obtenue avant de tester l'option dans l'Océanie.

Les quatre options sont détaillées dans la suite du présent document.

Option Un : Modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Présentation générale

Cette option permettrait de mettre en place un modèle consolidé pour l'établissement des rapports aux cinq AME liés à la biodiversité. Un modèle consolidé contiendrait des informations jugées utiles et pertinentes pour les PIP et intégrerait les éléments des cinq AME liés à la biodiversité.

Le modèle consolidé contiendrait des informations suffisantes permettant de satisfaire aux besoins des Secrétariats AME individuels au niveau de leur évaluation des progrès des pays dans la mise en œuvre des AME. Toutefois, son objectif principal consisterait à permettre aux PIP d'entreprendre des rapports permettant de soutenir leurs priorités et objectifs naturels d'environnement.

Les PIP ne doivent compléter les éléments d'un modèle consolidé que pour les AME auxquels ils participent. Un seul rapport n'est requis pour aborder tous les AME liés à la biodiversité, même lorsqu'un pays participe à plusieurs AME.

Processus nécessaire pour mettre en place un modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Si cette option est choisie, les étapes de sa mise en œuvre sont les suivantes :

- Contacter les Secrétariats des AME pour obtenir des informations sur les exigences essentielles d'un modèle consolidé.
- Établir des points communs entre les AME liés à la biodiversité et déterminer leur pertinence pour les PIP. Des travaux préliminaires pouvant être utilisés pour déterminer les éléments d'un modèle consolidé ont été entrepris par le PNUE et PNUE-WCMC dans son rapport intitulé « Attributs communs des rapports des conventions et accords liés à la biodiversité » (PNUE-WCMC, 2007).
- En collaboration avec les PIP, rédiger un projet de modèle consolidé, soit par le biais d'ateliers de groupe, soit par des sessions individuelles, afin d'établir les besoins nationaux.

- S'assurer que les informations sont faciles à accéder et à extraire du modèle consolidé, pour être utilisées par les Secrétariats AME et autres agences qui ont besoin de cette information.
- Identifier un calendrier des rapports accepté par les deux parties et les Secrétariats AME et qui offre une période d'examen convenable.
- Rechercher un accord sur le modèle consolidé auprès de tous les PIP et des Secrétariats AME.
- Sélectionner les PIP qui testeront le modèle consolidé.

Éléments d'un modèle consolidé

Étant donné que la majorité des PIP participe à la CDB et que ses exigences sont détaillées et couvrent une large gamme des aspects de biodiversité, un modèle consolidé pourrait être basé sur la CDB. Le modèle consolidé devra également répondre aux exigences des autres AME. Par exemple, il devra probablement aborder les exigences en matière d'informations sur les espèces pour la CITES et la CMS, et devra également représenter des informations de site afin de satisfaire les exigences de la Ramsar et de la CPM. Un besoin d'information sur les progrès de la mise en œuvre de chaque AME sera également nécessaire.

Les sujets proposés, pouvant figurer sur un modèle de rapport de biodiversité, et pertinents pour l'Océanie comprennent :

- Les types d'habitats ;
- Le statut des espèces ;
- L'utilisation traditionnelle des écosystèmes ;
- Les principales menaces identifiées pour la biodiversité ;
- Les tendances (c'est-à-dire, des changements notés dans la biodiversité, etc.) ;
- Les impacts des changements dans la biodiversité sur le bien-être humain ;
- Le financement pour la conservation et la réhabilitation de la biodiversité ;
- Les efforts de mise en place des exigences de la Convention ; et
- Les détails du site pour la Ramsar et la CPM.

Avantages de cette option

- Permet aux PIP d'éliminer la répétition, le coût et la difficulté des rapports selon de multiples AME liés à la biodiversité car un seul rapport est nécessaire.
- Offre un rapport qui permettra de multiples utilisations dans un contexte de biodiversité plus large. Par exemple, l'information peut être utilisée pour aider les pays à rédiger leur rapport sur l'état de l'environnement.
- Offre une base d'évaluation des progrès/lacunes dans le développement national des politiques et des processus décisionnaires.
- Offre un modèle personnalisé spécifique de présentation des informations pertinentes pour les PIP et prend en compte des problèmes de capacité telles que la disponibilité des données et la capacité de rapport.
- Peut libérer des ressources (par exemple, en personnel et financement) qui permettront aux pays de se concentrer sur d'autres tâches prioritaires dans la réalisation des objectifs environnementaux nationaux.
- Permettra de faciliter la comparaison des informations sur la biodiversité dans l'Océanie car l'information sera présentée dans un format normalisé.
- Pourrait encourager la coordination et la coopération entre agences et correspondants nationaux en favorisant le partage des informations à travers les agences et les pays.
- Pourrait entraîner un taux de soumission de rapport plus élevé, ce qui serait utile aux Secrétariats AME dans leur évaluation des progrès de la mise en œuvre des AME.
- Si ce modèle réussit, il pourrait être appliqué à d'autres groupes d'AME.
- Pourrait permettre de simplifier l'accès aux sources de financement des rapports AME.

Inconvénients de cette option

- Pourrait nécessiter une coordination nationale considérable de toutes les agences pour localiser les informations nécessaires au modèle consolidé. Il est probable qu'une agence de coordination principale chargée de la gestion, de la coordination et de l'exécution du modèle consolidé devra être mise en place. Certains PIP disposant de ressources et de capacités limitées risquent d'éprouver des difficultés.
- Des difficultés pourront survenir lors de la mise en place d'un modèle personnalisé spécifiquement pour répondre aux exigences des PIP tout en satisfaisant les besoins des Secrétariats AME.

Option Deux : Personnalisation des rapports sur l'état de l'environnement afin de répondre aux exigences des AME liés à la biodiversité

Présentation générale

Cette option permettrait de renforcer les processus de rapport sur l'état de l'environnement (State of Environment or SoE) que de nombreux pays ont déjà appliqués afin de rationaliser les rapports dans le cadre des AME. Certains pays ont intégré les exigences de rapport internationales dans leurs processus de rapport SoE, et il est possible de les consolider. L'intégration de ces processus permettrait de fournir une approche plus simple et mieux coordonnée des rapports et de la collecte des informations. Elle pourrait également entraîner une utilisation plus efficace des ressources humaines, techniques et financières pour les PIP.

En règle générale, les rapports SoE sont nécessaires pour rendre compte sur les sujets suivants :

- Atmosphère ;
- Biodiversité ;
- Côtes et océans ;
- Peuplements humains ;
- Eaux intérieures ;
- Ressources en sols et naturelles ; et
- Patrimoine naturel et culturel.

Les composantes des éléments de la biodiversité du SoE pourraient être consolidées afin d'inclure des informations spécifiques sur les écosystèmes et les espèces, ainsi que sur des questions à facettes multiples telles que la coopération, la conservation internationale, et les technologies de conservation durable, la connaissance traditionnelle, le contrôle et l'évaluation, la recherche et la formation, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, et les ressources financières.

Cette option pourrait être mise en place dans un pays qui dispose déjà d'un processus de rapport SoE ou dans un pays qui cherche à entamer un processus de rapport SoE.

Les PIP qui disposent déjà des processus de rapport SoE comprennent :

- Les Îles Cook (préparé pour 1992)
- Les États fédérés de Micronésie (préparé pour 1992)
- Fidji (préparé pour 1992)
- Kiribati (préparé pour 1994)
- Les Îles Marshall (préparé pour 1993)
- Palau (préparé pour 1994)
- Niue (préparé pour 1994)
- Samoa (préparé pour 1993)
- Les Îles Salomon (préparé pour 1992)
- Tuvalu (préparé pour 1993)
- Tokelau (préparé pour 1994)

Le processus impliqué dans la personnalisation des rapports SoE pour satisfaire aux exigences des AME liés à la biodiversité

Si cette option était sélectionnée, les étapes de son développement seraient les suivantes :

- Discuter avec les Secrétariats des AME des exigences principales en matière de rapports dans le cadre des AME qui pourraient être intégrées dans les processus de rapport SoE.
- Rédiger une présentation des exigences, à inclure dans les rapports SoE, acceptée par tous les PIP et Secrétariats AME.
- S'assurer que les informations sont faciles à accéder et à extraire du rapport SoE, pour être utilisées par les Secrétariats AME
- Établir un calendrier des rapports qui soit accepté par les Secrétariats AME et les PIP. Identifier une période de contrôle adaptée avant qu'une mise à jour ne soit nécessaire.
- Définir des liens entre les rapports SoE et les rapports AME.
- Sélectionner les PIP qui participeront aux tests du modèle consolidé.

Avantages de cette option

- Possède le potentiel d'élargir les processus de rapport SoE pour intégrer les exigences de rapport des AME.
- Renforce les structures de rapport existantes dans certains PIP.
- Réduit la répétition et la charge des rapports à plusieurs AME de biodiversité pour les PIP.
- Pourrait permettre d'améliorer la communication et la collaboration entre agences, et encourager la communication afin de favoriser une approche descendante de la gestion des données d'environnement et des exigences de rapport.
- Soutient la production d'un rapport aux multiples utilisations dans un contexte de biodiversité plus large et peut être utilisée pour évaluer les progrès/lacunes dans le développement de politiques national et dans le processus décisionnaire.
- Pourrait libérer des ressources (par exemple, en personnel et financement) qui permettront aux pays de se concentrer sur d'autres tâches prioritaires dans la réalisation des objectifs nationaux d'environnement.
- Pourrait encourager les pays à effectuer des rapports SoE plus fréquents.

Inconvénients de cette option

- Les rapports SoE ne représentent pas une exigence dans le cadre des obligations internationales, contrairement aux rapports AME. Il est possible que les pays ne souhaitent pas consacrer des ressources considérables à ce qui ne constitue pas une obligation.
- Des difficultés risquent de se poser au niveau de la coordination de la collecte des informations entre les ministères et les agences nationales.
- Il existe un certain nombre de lacunes entre les processus de rapport SoE et AME qui devront être abordées car ces processus ne sont pas identiques. Les données et informations nécessaires pour les rapports dans le cadre des AME sont différentes de celles exigées dans un rapport SoE.
- Pour la plupart des pays, les rapports SoE n'ont pas été un processus régulier à ce jour. Les rapports SoE devraient survenir plus régulièrement pour fournir une base aux rapports AME.
- En faisant des rapports AME un élément des rapports SoE, l'accent doit être placé sur les besoins en informations des PIP pour garantir une meilleure gestion nationale, plutôt que sur le respect des exigences des Secrétariats AME. Par conséquent, garantir les besoins en information des Secrétariats AME peut s'avérer difficile.

Option Trois : Utilisation des profils de pays du PROE comme modèles pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Présentation générale

Cette option utilise les profils de pays du PROE comme modèles pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité. Les profils de pays du PROE sont actuellement conçus pour permettre aux PIP d'effectuer leurs rapports appuyés au Plan d'Action du PROE.

En intégrant les exigences en matière de rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité au modèle du profil de pays du PROE, il est possible de réduire la difficulté des rapports. Le modèle des profils de pays du PROE risque toutefois de nécessiter un ajustement afin d'adapter d'autres composantes essentielles aux besoins actuels des cinq AME liés à la biodiversité. Vu l'harmonisation de certains aspects du modèle des profils de pays du PROE avec certains besoins d'information pour la CDB, cette option peut être viable pour réduire la difficulté des rapports.

Toutefois, il est important de noter que l'objectif principal des rapports en vertu du profil de pays du PROE consiste à mesurer le progrès par rapport au plan d'action du PROE. Les besoins en information sur l'environnement sont donc plus larges pour un SoE que ceux des rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité.

Au cours de la 17^e réunion du PROE, les membres ont accepté d'effectuer un rapport par an sur l'une des composantes du profil de pays du PROE. Cela signifie que les rapports appuyés aux composantes de biodiversité du profil de pays du PROE n'auront pas lieu régulièrement. Les calendriers pour les rapports du profil de pays du PROE appuyé aux composantes liées à la biodiversité et sur la mise en œuvre des AME risquent de ne pas correspondre aux calendriers des rapports des Secrétariats AME. Cela peut réduire la viabilité de cette option.

Processus impliqué dans l'utilisation des profils de pays du PROE comme modèles de rapport dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Si cette option était sélectionnée, les étapes de son développement seraient les suivantes :

- Consulter les Secrétariats AME sur les informations supplémentaires qui pourraient être intégrées au modèle des profils de pays du PROE
- Identifier tous les aspects du modèle du profil de pays du PROE qui pourraient être modifiés afin de satisfaire les besoins en information des rapports AME
- Effectuer un processus permettant de réviser le modèle des profils de pays du PROE le cas échéant.
- S'assurer que les informations sont faciles à accéder et à extraire du profil de pays du PROE, pour être utilisées par les Secrétariats AME.
- Identifier un calendrier pour les rapports, accepté par les Parties et les Secrétariats AME, et qui garantit une période d'examen adaptée.
- Rechercher des accords pour les rapports selon le modèle du profil de pays du PROE auprès de tous les PIP et Secrétariats AME.

Avantages de cette option

- Associe deux types de rapport en un, réduisant ainsi le nombre des rapports à compléter.
- Offre un moyen de partage des informations qui permettra non seulement de documenter les progrès d'un pays en vertu du Plan d'Action mais également de recueillir des informations importantes sur l'environnement nécessaires pour répondre aux exigences internationales.
- Cette option peut être utilisée comme un moyen d'évaluer les lacunes et les priorités dans la gestion environnementale.
- Elle peut être utilisée comme exercice de comparaison afin d'évaluer le progrès national dans la mise en œuvre des activités de l'environnement qui seront bénéfiques à l'Océanie.

Inconvénients de cette option

- Le format actuel du profil de pays du PROE est lié principalement au rapport selon le plan d'action du PROE. Pour adapter toutes les exigences d'information, le modèle devrait être révisé.
- La consolidation du modèle pour remplir les conditions d'information et du formatage des pays membres du PROE et des Secrétariats AME risque d'être plus difficile à effectuer qu'un format de rapport personnalisé conçu spécifiquement pour satisfaire les objectifs de rapports.
- Les calendriers pour la soumission des éléments de biodiversité des profils des pays membres du PROE risquent de ne pas correspondre aux exigences des Secrétariats AME.

Option quatre : Approche de rapport sous-régional appuyé aux AME liés à la biodiversité

Présentation générale

Cette option implique le développement d'une approche de rapport sous-régional qui permettrait d'identifier des sous-groupes de PIP partageant des points communs en termes de taille, des AME auxquels ils participent, et leur capacité de rapport. Une petite gamme de modèles consolidés serait alors développée et personnalisée pour répondre aux besoins de ces sous-groupes. Cette option utiliserait un processus identique de méthodologie et de mise en œuvre que celui décrit dans l'Option un.

Processus nécessaire pour établir une approche de rapport sous-régional

Si cette option était sélectionnée, les étapes de son développement seraient les suivantes :

- Consulter les Secrétariats AME sur les exigences essentielles à intégrer dans les rapports AME.
- Déterminer les sous-groupes PIP via une consultation.
- Déterminer les priorités des rapports pour chaque sous-groupe puis personnaliser l'information pour chaque sous-groupe.
- S'assurer que les informations sont faciles à accéder et à extraire du modèle consolidé, pour être utilisées par les Secrétariats AME
- Identifier un calendrier pour les rapports accepté par les deux parties et les Secrétariats AME et qui garantit une période d'examen adaptée avant qu'une mise à jour soit nécessaire.
- Rechercher un accord sur tous les modèles auprès des PIP et des Secrétariats AME.

Avantages de cette option

- Personnalisée spécifiquement pour capturer l'information pertinente aux PIP et qui prend en compte les problèmes de capacité tels que la disponibilité des données et la capacité de rapport.
- Élimine la répétition et la difficulté des rapports dans le cadre de plusieurs AME de biodiversité pour les PIP.
- Offre un rapport à multiples usages dans un contexte de biodiversité plus large. Par exemple, les informations peuvent être utilisées pour aider les pays à effectuer leur rapport sur l'état de l'environnement.
- Offre une base d'évaluation des progrès/lacunes dans le développement national de politiques et de processus décisionnaires.
- Pourrait encourager la coordination et la coopération entre les agences et les points de convergence nationaux en favorisant le partage des informations entre les agences et les pays.

Inconvénients de cette option

- Exigeante en termes de ressources (au niveau du coût et du temps) et ne garantira pas nécessairement un résultat positif.
- Risque de nécessiter une négociation élargie avec les Secrétariats AME et les CP avant de pouvoir poursuivre.
- Nécessite une coordination et une consultation considérables au niveau des agences nationales et des sous-groupes des PIP afin de convenir d'une approche commune.

Recommandations et étapes suivantes

Les membres du PROE sont invités à examiner les avantages et inconvénients de chaque option et à accepter de tester l'option choisie.

Le document recommande de tester l'Option Un : Modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité. Plusieurs raisons sont à la base de cette conclusion. Tout d'abord, l'option permettra de réduire la répétition des rapports pour les PIP qui participent à plusieurs AME liés à la biodiversité. Ensuite, elle sera personnalisée spécifiquement pour répondre aux exigences d'information des PIP. Enfin, cette approche s'harmonise avec le programme actuel du PNUE et PNUE-WCMC, qui envisage le développement d'un modèle consolidé pour les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité. Par conséquent, il est possible de garantir la cohérence des approches de rationalisation et d'harmonisation des rapports à l'échelle régionale et mondiale.

Suite au choix d'une option à tester dans l'Océanie, les étapes suivantes seraient :

- De déterminer l'emplacement d'un test, ou d'une approche pilote. L'approche pilote doit être identifiée au moyen d'ateliers avec des agences nationales sur l'environnement et des interlocuteurs nationaux des conventions sur la biodiversité. Des travaux supplémentaires seront nécessaires pour définir les détails de l'approche pilote et pour la coordonner au niveau national.
- Une fois les détails de l'approche pilote identifiés, celle-ci doit être examinée par les Secrétariats AME et/ou les participants aux Conférences des conventions sur la biodiversité.

L'avancement de ces étapes dépend de l'obtention d'un financement. Des sources possibles comprennent le Programme de soutien de gouvernance du Pacifique (Pacific Governance Support Programme) (PGSP) géré par AusAID ou le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). D'autres sources de financement doivent également être explorées, comme par exemple la Banque asiatique du développement (BAD) et la Banque mondiale.

Travaux futurs possibles

Il est important qu'en plus d'une approche pilote permettant de rationaliser et d'harmoniser les rapports, un investissement suivi dans l'amélioration de la capacité au niveau national pour la collecte des données sur l'environnement, la gestion des données et le transfert des données soit mis en place.

Garantir une gestion appropriée des bases de données et des flux de données est important pour aider à la mise en œuvre et aux rapports dans le cadre des AME. Elle soutient également l'exécution d'autres besoins nationaux de rapport, et l'amélioration de la gouvernance nationale.

Le développement d'une infrastructure de l'information pouvant être partagée et renforcée (c'est-à-dire, une série de formats d'échange de données acceptées telles que des protocoles de communication et des bases de données régionales) peut permettre aux PIP de renforcer leur capacité à respecter les obligations relatives à l'établissement des rapports et à contrôler l'état de leur environnement. Des projets tels que le programme PRISM (le Système d'information pour la région du Pacifique du Secrétariat de la Communauté du Pacifique), qui implique le développement d'une base de données centralisée conçue pour contenir des données d'environnement et socio-économiques, doivent être soutenus.

Références

La Banque mondiale (2007), *Draft Working Paper: GEF Pacific Alliance for Sustainability*. Washington D.C.

PNUE-DELC & PNUE-WCMC (version préliminaire), *Draft - Joint core rapport elements of biodiversity-related conventions and agreements : A report from the UNEP Knowledge Management project*, Cambridge, Royaume-Uni

PNUE-WCMC (1998) *Feasibility Study for a Harmonised Information Management Infrastructure for Biodiversity-related Treaties*, dernier accès le 2 juillet 2007, http://www.unep-wcmc.org/convent/treaties_2.htm

Annexe un : Récapitulatif des informations principales pour les AME liés à la biodiversité

Récapitulatif des besoins en information pour les AME liés à la biodiversité					
Source : UNEP-WCMC (1998) <i>Feasibility Study for a Harmonised Information Management Infrastructure for Biodiversity-related Treaties</i>					
Information	CBD	CITES	CMS	Ramsar	WHC
ÉCOSYSTÈMES					
Écosystèmes et habitats					
écosystèmes	✓				
types d'habitat	✓			✓	✓
utilisation traditionnelle	✓				
ESPÈCES		#1	#2	#3	#4
Classification, noms et identification					
taxonomie supérieure	✓	✓	✓	✓	
nom scientifique	✓	✓	✓	✓	✓
noms courants	✓	✓	✓	✓	
documents d'identification		✓	✓	✓	
Statut					
statut de conservation	✓	✓	✓	✓	✓
statut de protection (national et international)	✓	✓	✓	✓	
Écologie					
portée et distribution	✓	✓	✓	✓	✓
données de population (taille et tendances)	✓	✓	✓	✓	✓
besoins/disponibilité d'habitat	✓	✓	✓	✓	✓
voies migratoires	✓		✓	✓	
Activités <i>In situ</i> et de gestion					
législation	✓	✓	✓		
activités de gestion et conservation <i>in situ</i>	✓	✓	✓	✓	
Menaces					
menaces (directes, destruction de l'habitat, indirectes, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓
commerce illégal		✓	✓		
espèces envahissantes/exotiques	✓		✓		
Utilisation					
utilisation des espèces (médicinale, agricole, économique etc.)	✓	✓	✓	✓	
connaissances traditionnelles	✓	✓	✓		
utilisation durable (y compris les niveaux et l'effet du commerce)	✓	✓		✓	
nombre, quantité et type de spécimens commercialisés		✓			
source/destination des spécimens et détails des permis		✓			

Récapitulatif des besoins en information pour les AME liés à la biodiversité

Source : UNEP-WCMC (1998) *Feasibility Study for a Harmonised Information Management Infrastructure for Biodiversity-related Treaties*

Information	CBD	CITES	CMS	Ramsar	WHC
commerce des produits de zone humide				✓	
statistiques de la chasse aux oiseaux aquatiques			✓	✓	
GÈNES					
Gènes et génomes					
importance sociale, scientifique ou économique	✓				
mesures législatives, administratives et politiques	✓				
SITES		#5		#6	#7
Détails du site					
emplacement géographique	✓	✓		✓	✓
description du site	✓			✓	✓
limites et carte				✓	✓
Écologie du site					
caractéristiques physiques	✓			✓	✓
Activités de gestion et <i>In situ</i>					
législation	✓			✓	✓
mesures de conservation et gestion du site	✓			✓	✓
Menaces					
menaces	✓			✓	✓
Utilisation					
utilisation du terrain	✓			✓	
valeurs hydrologiques				✓	
valeurs sociales et culturelles	✓			✓	✓
régime foncier/propriété	✓			✓	✓
valeur économique	✓			✓	
rôle du site pour les communautés locales	✓			✓	✓

Légende :

- #1 faune et flore figurant dans les annexes de CITES
- #2 espèces migratoires figurant dans les annexes de la CMS
- #3 oiseaux aquatiques et échassiers, et toutes les espèces menacées/ éminentes de la faune ou de la flore figurant sur les sites de la Ramsar
- #4 toutes les espèces menacées/éminentes de la faune et de la flore figurant sur les sites du Patrimoine mondial
- #5 sites protégés pour certaines espèces (par ex. le tigre)
- #6 marécages d'une importance internationale
- #7 sites ayant une importance culturelle ou naturelle

Annexe deux : Aperçu des travaux effectués par le Secrétariat AME pour améliorer et rationaliser les rapports dans le cadre des AME liés à la biodiversité

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Des rapports nationaux de la CDB sont exigés tous les quatre ans ; le quatrième rapport national de la CDB est attendu en 2009. Le format de ce rapport a été revu afin d'intégrer une approche plus pratique aux rapports. Cette approche est passée d'un format à choix multiple à un format plus textuel que semblent préférer les nombreuses Parties. À la suite d'un certain nombre de critiques liées à la longueur du modèle précédent, le format a été considérablement abrégé.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Les participants à la CITES sont invités à soumettre deux types de rapports – un rapport annuel et un rapport biennal.

Rapport annuel – Le rapport annuel contient des informations quantitatives sur le commerce des espèces figurant dans la CITES ainsi qu'un récapitulatif des informations sur, entre autres choses, le nombre et le type de permis et de certificats accordés, les états avec lesquels les échanges sont effectués, les quantités et les types de spécimens, et les noms des espèces figurant dans les Annexes I, II et III. Le commerce avec une Partie qui ne respecterait pas la soumission de rapports annuels sans apporter une justification valable peut être suspendu. Ce type de rapport est essentiel à la réussite de la CITES et est difficile à simplifier car il est lié aux sanctions commerciales.

Rapport biennal – Le deuxième type de rapport de la CITES est le rapport biennal par lequel les participants à la Convention sont invités à effectuer un compte rendu des mesures administratives, réglementaires et législatives prises afin d'appliquer la Convention. Le Secrétariat de la CITES recherche actuellement un retour d'informations sur le format du rapport biennal car certaines Parties ont indiqué qu'une réduction de la longueur de ce type de rapport serait bénéfique. Il semble possible d'adapter les exigences en matière de rapport biennal de la CITES en un rapport simplifié en raison du type d'information nécessaire dans les rapports.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar)

Un rapport conforme à la Convention Ramsar est exigé tous les trois ans. Le format des rapports selon la Convention Ramsar est étroitement lié au plan stratégique de la Convention. Un sous-comité comprenant un certain nombre de Parties Ramsar révisé actuellement le format des rapports avant la soumission suivante des rapports nationaux de 2008.

Convention sur les espèces migratoires (CMS)

Le délai d'exécution des rapports de la CMS respecte le calendrier de la Conférence des Parties qui se tient tous les deux à trois ans. Le modèle des rapports de la CMS a été récemment révisé mais doit être formellement adopté. Le format exigé par la CMS peut être complété électroniquement et est personnalisé pour chaque Partie (PNUE-DELC & PNUE-WCMC, version préliminaire).

Convention du patrimoine mondial (CPM)

La CPM exige un rapport régional tous les cinq à six ans. Le Comité de la Convention du patrimoine mondial (l'organisme décisionnaire de la CPM) examine actuellement le format des rapports pour la CPM afin de tenter une amélioration du processus de rapport et de permettre une meilleure collecte des données à des fins analytiques. La révision du format actuel est en cours. Des discussions ont eu lieu sur la question de savoir si le processus de rapport de la CPM peut être intégré à d'autres processus tels que le programme d'auto-évaluation nationale des capacités (NCSA) financé dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et les Stratégies nationales et plan d'action de la biodiversité (NBSAP) nécessaires pour la CDB. Les résultats de cette révision seront disponibles ultérieurement.

Annexe trois : Aperçu des projets en cours ayant pour objectif de rationaliser et d'harmoniser les rapports AME

PNUE et PNUE-WCMC – Harmonisation des rapports national appuyé aux traités liés à la biodiversité

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (WCMC – PNUE) s'attache depuis quelques années à harmoniser le processus de rapport AME dans le cadre d'un projet appelé l' « Harmonisation des rapports national appuyé aux traités liés à la biodiversité ». Ce projet s'articule autour des synergies et des relations entre les AME liés à la biodiversité capables de simplifier les rapports.

Les travaux effectués à ce jour sont considérables. L'une des réussites clés concerne l'exécution de quatre Projets Pilotes menés au Ghana, en Indonésie, au Panama et aux Seychelles qui ont testé différentes approches de rationalisation et d'harmonisation des rapports AME. Ces approches intégraient l'utilisation d'un style de rapport modulaire, un modèle consolidé de rapport et les rapports de l'État de l'environnement pour répondre aux besoins en rapport des AME. Une révision de ces Projets Pilotes a été effectuée en 2004. Il est possible que d'autres Projets Pilotes soient lancés.

Le PNUE et le PNUE-WCMC se penche également sur la question de savoir si le modèle préliminaire d'harmonisation des rapports pour le système du traité des droits de l'homme peut être appliqué au groupe lié à la biodiversité. Ce modèle implique le développement d'un rapport de base qui répond aux exigences d'un groupe de AME liés à la biodiversité, complété par des informations spécifiques à la mise en œuvre de chaque AME (PNUE-DELC & PNUE-WCMC, version préliminaire). Le PNUE et PNUE-WCMC identifie actuellement les éléments de rapport communs aux AME liés à la biodiversité.

Des discussions entreprises entre le PNUE et le PNUE-WCMC et le Gouvernement australien permettent de mettre en évidence des similarités entre le projet PGSP et le programme de travail du PNUE et du PNUE-WCMC, et de s'assurer que les approches sont complémentaires.

Communauté européenne

L'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) a entrepris des travaux permettant de simplifier les rapports dans le cadre des AME auxquels la CE est Partie. Ces travaux explorent également l'efficacité des rapports sur les mesures d'environnement et ont inclus le développement de tableaux récapitulatifs sur les obligations des rapports pour la CE. L'un des résultats de ce projet est une Base de données des Obligations des rapports (ROD) sur le Web qui apporte un soutien aux pays pour leur rapport d'environnement individuel. Ce projet fait partie d'un programme de travail plus vaste du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET).

Une documentation importante est disponible sur Internet sur l'analyse des obligations des rapports ainsi que sur la conception des systèmes permettant d'aider les pays de la CE à accéder aux informations des rapports. On ne sait pas vraiment si ces travaux ont été étendus au développement d'approches permettant de réduire le volume des rapports nécessaire. Bien que l'étude se concentre sur la CE, elle offre un aperçu utile sur le problème, ainsi que des suggestions pour aborder ce problème, pouvant être applicables dans l'Océanie.

Interconnexions

L'étude d'interconnexion entreprise par l'Université des Nations Unies (UNU) en collaboration avec le PROE avait pour objectif d'améliorer la coordination entre les différents AME au niveau national et a utilisé des études de cas de l'Océanie afin d'identifier les synergies AME. Une partie de ces travaux comprenait l'élaboration d'un manuel permettant d'aider les PIP à mettre en place le groupe AME des déchets dangereux et chimiques. La poursuite des travaux de ce programme ne semble pas être prévue pour le moment.

Groupe de Liaison sur la Biodiversité

Le Groupe de liaison sur la biodiversité a été établi par les Secrétariats des cinq AME liés à la biodiversité afin d'examiner les synergies et les relations entre ces conventions. Ce groupe organise régulièrement des réunions et collabore afin d'établir une approche plus coordonnée à l'échange des informations entre tous les AME.

Objectif Biodiversité 2010

L'objectif Biodiversité 2010 a été mis en place en 2002 par des participants à la CDB. L'objectif consiste à réduire le taux de perte de biodiversité actuel. Cet objectif a été soutenu par le Sommet mondial sur le développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été également incorporé dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Partenariat des indicateurs de biodiversité 2010 (2010BIP) a été établi afin d'atteindre cet objectif et est coordonné par le PNUE-WCMC. 2010BIP prépare actuellement une gamme d'indicateurs de biodiversité qui seront appliqués afin de garantir un processus plus cohérent et plus complet pour le contrôle et l'évaluation de la biodiversité mondiale.